

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale  
Service de la Vie Associative  
04 13 31 39 17

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 23 OCTOBRE 2020  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME SOLANGE BIAGGI**

**OBJET : Soutien aux associations de lutte contre la précarité et de solidarité/santé.  
Exercice 2020 : subventions de fonctionnement (5ème répartition) et d'investissement (3ème répartition).**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la vie associative, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Ce rapport présente les demandes de subventions de fonctionnement formulées par diverses associations, au titre de l'année 2020.

Le montant des subventions à allouer s'élève à :

- 1) 116 700 € en fonctionnement pour les associations de lutte contre la précarité ;
- 2) 84 000 € en fonctionnement pour les associations de solidarité/santé ;
- 3) 12 000 € en investissement - biens mobiliers ;
- 4) 30 000 € en investissement - bâtiments.

Pour toute subvention supérieure à 23 000 €, une convention de partenariat, conforme au modèle type prévu à cet effet, sera établie préalablement au versement de l'aide départementale.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL